



Session des jeunes 2021

4 - 7 novembre

Dossier Protection du climat

Auteure : Mira Plüss

Expert-es : Martina Zahno / Bettina Kast (OFEV), Georg Klingler (Greenpeace) et Patrick Hofstetter (WWF)

Sommaire

Durabilité	3
Référence à l'Agenda 2030 (à compléter par ARE/DFAE)1	4
Protection du climat	5
Glossaire	5
De quoi s'agit-il ?	5
Changement climatique	5
Accord de Paris sur le climat	6
Budget carbone	7
Stratégie climatique suisse	8
Actions climatiques	8
Bases juridiques	8
Loi sur l'énergie	8
Loi sur le CO2	9
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	9
Révision de la loi sur l'énergie	9
Initiative pour les glaciers	9
Initiative pour la promotion des énergies renouvelables	10
Fridays for Future / Klimastreik / Grève du Climat	10
Revendications de la Session des jeunes	10
Liens utiles	11
Bibliographie	12
Table des illustrations	15

Durabilité

Le développement durable des sociétés est une préoccupation pour laquelle des milliers de jeunes dans le monde entier sont prêts à descendre dans la rue pour manifester. Après tout, ce sont eux qui devront assumer les conséquences de nos actes et prendre eux-mêmes des décisions importantes à l'avenir. Quiconque examine les questions actuelles relatives aux aspects de la durabilité se rend rapidement compte que les défis à relever sont souvent de nature transfrontalière. Pour pouvoir y faire face, nous avons donc besoin non seulement de mesures locales mais aussi d'une certaine volonté de coopération internationale.

La définition de la durabilité la plus largement utilisée provient probablement du rapport Brundtland de 1987, qui décrit le concept de durabilité comme suit :

1. le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans risquer que les générations futures ne soient pas en mesure de répondre à leurs propres besoins. (WCED 1987: 46)

2. par essence, le développement durable est un processus de changement dans lequel l'utilisation des ressources, la destination des investissements, l'orientation du développement technologique et les changements institutionnels s'harmonisent pour accroître le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins et des aspirations de l'homme. (WCED 1987: 49)

Vu sous cet angle, la définition de la durabilité inclut donc, outre l'équité intergénérationnelle, l'exigence d'un changement global de comportement. Ce processus de changement ne se limite pas à des considérations écologiques, mais comporte également des composantes économiques et sociales qui doivent être mises en harmonie.

La Session des jeunes sert également à coordonner les différents points de vue et opinions des jeunes et à développer conjointement des stratégies pour façonner l'avenir. En outre, la coopération des jeunes de Suisse et des pays environnants sensibilise à la nécessité d'une coopération internationale et permet aux personnes concernées d'adresser de manière formelle leurs visions et leurs exigences communes en matière de développement durable aux politiciens et à la société.

Référence à l'Agenda 2030 (à compléter par ARE/DFAE)1

L'Agenda 2030 aborde la question de la protection du climat dans les SDGs suivants et leurs sous-objectifs (Target) :

SDG	Target	Objectif
	13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
	13.a	Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
	7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
	7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
	11.5	D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Protection du climat

Glossaire

Terme	Signification
Effet d'albédo	L'albédo est le pouvoir réfléchissant d'une surface (valeur allant de 0 à 1). L'effet d'albédo indique comment les différentes surfaces renvoient plus ou moins fort les rayons du soleil. Par exemple, l'eau a un albédo de 0,1, alors que la glace d'un blanc éclatant a un albédo de 0,8 et renvoie beaucoup plus de lumière solaire. Cet effet joue notamment un rôle important dans les régions polaires, car la fonte des glaces induit une diminution de l'albédo, ce qui accentue le réchauffement et fait fondre encore plus vite la glace (Titz 2012, Weltderphysik.de).
Émission de gaz à effet de serre	L'émission des gaz dits « à effet de serre » (comme le dioxyde de carbone, le méthane, etc.), également causée par l'activité humaine, renforce l'effet de serre naturel (OECD 2021).
Objectif de réduction	<p>Au niveau national ou dans le cadre de conventions internationales, il s'agit pour chaque pays de fixer un objectif à long terme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans un délai déterminé. Par exemple, en Suisse la discussion porte actuellement sur un objectif zéro émission nette d'ici 2050, décision prise par le Conseil fédéral en 2019 et renforcée en janvier 2021 par l'adoption de la stratégie climatique à long terme. Cela signifie qu'à partir de 2050, la Suisse ne pourra pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs de CO₂ naturels et techniques ne peuvent absorber (MK, 27.08.2021).</p> <p>Ces objectifs de réduction pour les émissions de gaz à effet de serre sont souvent définis en relation avec une année de référence. En Suisse et dans beaucoup d'autres pays, l'année de référence est 1990. En outre, depuis l'accord de Paris sur le climat de 2015, des valeurs annuelles fixes sont définies pour atteindre la situation de zéro émission nette (PH, 08.07.2021)</p>
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) réunit des expert-es d'environ 195 pays afin d'évaluer régulièrement l'état actuel des connaissances sur le changement climatique (IPCC 2021).

De quoi s'agit-il ?

La protection du climat est un thème urgent partout dans le monde. Afin de garantir que notre génération ainsi que les prochaines pourront vivre sur Terre, il faut que le climat soit soutenable et l'environnement en bon état. Ce dossier analyse la situation actuelle du changement climatique ainsi que les stratégies visant à le freiner.

Changement climatique

Le réchauffement global de la planète s'élève à env. 1,2°C et selon les derniers calculs, la Terre se dirige vers un réchauffement moyen de 2,9°C avec les mesures politiques actuelles (Climateactiontracker.org). Cela peut conduire à une augmentation des jours de canicule et à ce

que des phénomènes météorologiques extrêmes comme de fortes précipitations, des orages ou des périodes caniculaires se présentent plus souvent (Météosuisse.ch 2018). Le tableau suivant montre de manière simplifiée dans quelle mesure l'augmentation des températures modifie les risques pour l'humanité : même en respectant l'objectif de 2°C, nous sommes menacés par des conséquences mortelles comme le manque de nourriture (taz.de, 2018).

Wie heiß darf es werden?

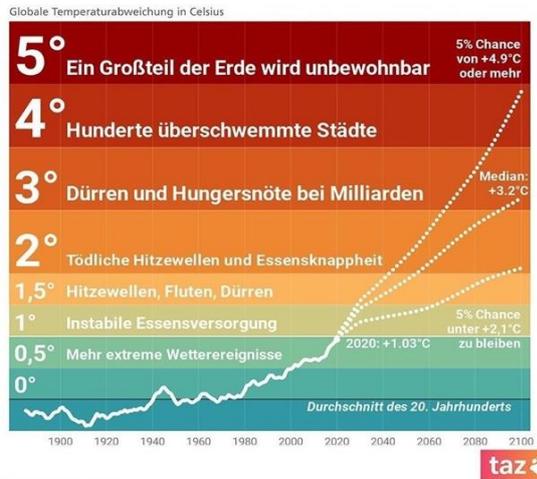
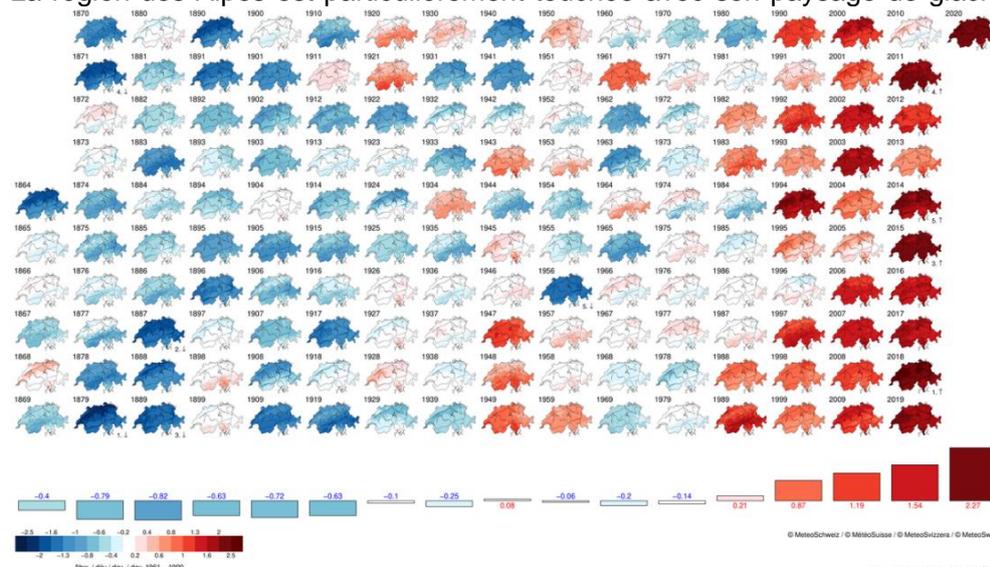


Illustration 1 : Augmentation de la température, simplification des conséquences (source : taz.de, IPCC Sonderbericht 2018, GK 08.2021)

En Suisse, le changement climatique est relativement déjà bien avancé : depuis 1864, le réchauffement est supérieur à 2°C (Météosuisse.ch, 2021). Cette valeur est ainsi deux fois plus élevée que la moyenne mondiale, ce qui est surtout dû à sa position centrale au niveau du continent et à la modification de l'effet d'albédo. Concrètement, cela signifie qu'à l'intérieur du continent, le réchauffement est plus important que sur les côtes / dans les zones périphériques. La région des Alpes est particulièrement touchée avec son paysage de glaciers (OFEV, 2020).



(Remarques : écarts de 1961 à 1990)

Illustration 2 : Écart de température à la moyenne de 1864 à 2019 (source : Meteosuisse.ch, 2021)

L'illustration 2 montre de manière simplifiée qu'au cours des 30 dernières années la température a été constamment plus élevée que la valeur moyenne des années 1961-1990.

Accord de Paris sur le climat

En raison des énormes risques que représente un réchauffement climatique débridé, l'accord de Paris a été adopté en 2015 au niveau international. Celui-ci fixe notamment l'objectif de maintenir le réchauffement de la Terre nettement en dessous de 2°C, si possible en dessous de 1,5°C, par

rapport au niveau de l'ère préindustrielle. L'accord indique donc que les émissions de gaz à effet de serre doivent rapidement être réduites et qu'à terme l'objectif zéro émission nette doit être atteint. Il a également été défini que les pays plus riches avancent dans ce projet et devraient soutenir les pays plus pauvres dans la transformation nécessaire de la société et de l'économie. Concrètement, pour maintenir le réchauffement mondial à maximum 1,5°C, les émissions doivent être réduites à zéro net d'ici 2050. Vu que la communauté mondiale est encore loin de l'objectif qu'elle s'est fixée, il a été convenu que les états membres définiraient des objectifs de réduction nationaux tous les 5 ans et qu'ils les transmettraient aux Nations Unies (OFEV, 2018).

L'objectif principal est que tous les états réduisent autant que possible l'émission de gaz à effet de serre sur leur territoire. Un faible pourcentage des objectifs de réduction peut toutefois aussi être atteint par des réductions d'émission à l'étranger. Pour cela, un système de compensation des réductions d'émission à l'étranger est utilisé, car pour la protection du climat il paraît secondaire de savoir dans quel pays les émissions sont réduites. Pour simplifier, les états membres peuvent – jusque dans une certaine mesure – comptabiliser dans leurs objectifs une réduction des émissions réalisée à travers des projets internationaux de protection du climat. Dans le cadre de l'accord de Paris, des normes nécessaires sont toutefois définies. La Suisse a par exemple conclu des accords de projet entre autres avec le Pérou, mais jusqu'ici il n'y a pas encore véritablement eu de transfert des émissions. Vu qu'au final l'ensemble des émissions doivent être supprimées, ce système de compensation n'est toutefois qu'une solution de transition (MZ, 10.06.2021).

Par ailleurs, tous les états établissent un plan d'ajustement par rapport à la situation climatique actuelle et sont tenus à faire régulièrement des rapports à ce sujet. L'accord oblige également les pays industrialisés à soutenir financièrement les autres pays. Ainsi, les pays industrialisés se sont fixés comme objectif commun de mobiliser 100 milliards de dollars USD par an à partir de 2020 en soutien public et privé. L'objectif a été confirmé jusqu'en 2025 et un objectif de suivi exigé (OFEV, 2018).

Dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, des fonds pour le climat ont été établis, comme le Green Climate Fund, le plus important au niveau mondial. Ce fonds vise à aider les pays les plus vulnérables à atteindre leurs objectifs de réduction et à maintenir le réchauffement en dessous de 1,5°C (Greenclimate.fund).

Budget carbone

Vu qu'il est possible de savoir dans quelle mesure le climat se réchauffe à cause d'une certaine quantité de gaz à effet de serre, il est également possible de calculer combien d'émissions peuvent encore être tolérées afin de respecter la limite de température fixée. Pour parler de ces émissions encore « disponibles », on utilise souvent les notions de *quota d'émissions* ou de *budget carbone*, ce dernier gaz étant celui qui a le plus d'impact sur le climat.

Le budget carbone restant montre que les efforts de réduction des émissions sont particulièrement importants pour les années à venir, faute de quoi la limite de 1,5°C sera hors de notre portée. De plus, la décennie 2020 est souvent qualifiée de critique pour la protection du climat et chaque pays est invité à prendre immédiatement des mesures efficaces pour limiter les émissions.

Selon les dernières connaissances scientifiques, le budget mondial serait épuisé dans environ 6 ans si les émissions devaient rester au même niveau qu'avant la pandémie de Covid-19. Si nous partions du principe que chaque pays a le même droit à l'utilisation de l'atmosphère, la Suisse aurait déjà épuisé son budget. En effet, comparé au niveau international, les émissions par habitant.e étaient beaucoup plus élevées par le passé. La stratégie climatique adoptée pour la Suisse par le Conseil fédéral, avec un objectif zéro émission nette d'ici 2050, porte dans l'état actuel à une forte surexploitation du budget mondial restant, car les actions de la Suisse ne sont pas basées sur ces calculs (GK, 26.07.2021, voir aussi lettre Initiative pour les glaciers).

Stratégie climatique suisse

Afin de respecter l'accord de Paris sur le climat et la neutralité carbone d'ici 2050, le Conseil fédéral a adopté le 27 janvier 2021 une stratégie climatique à long terme pour la Suisse (OFEV 2021). D'une part, il s'agit d'atteindre la neutralité carbone grâce à des modifications de la politique énergétique (augmentation de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables et sortie du nucléaire). D'autre part, il y a les perspectives énergétiques 2050+ (cf. liens utiles). Parallèlement à la stratégie climatique, la Suisse applique des mesures concrètes pour atteindre ses objectifs. Nous en parlerons davantage dans le chapitre sur les bases juridiques.

Actions climatiques

En raison des conséquences du changement climatique déjà perceptibles aujourd'hui et qui ne feront que s'aggraver à l'avenir, le recours à des actions juridiques est de plus en plus fréquent pour exiger une meilleure protection du climat. L'argument porte sur le fait qu'une protection trop faible du climat conduit à la violation de droits fondamentaux qui sont pourtant garantis par la Constitution et par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Après le succès d'une action de ce type portée devant un tribunal aux Pays-Bas en 2015, d'autres actions ont suivi partout dans le monde. Parmi celles-ci, l'action de l'association suisse « Aînées pour la protection du climat ». L'association a intenté une action en justice afin de demander au Conseil fédéral de mener une politique climatique respectueuse des droits fondamentaux (Aînées pour la protection du climat, 2020). L'objectif n'est pas que le tribunal s'occupe de politique climatique, mais qu'une norme minimale pour la politique soit juridiquement définie. La question de savoir comment être en accord avec une telle norme reste du ressort de la politique.

Le chef d'accusation des Aînées pour la protection du climat indique qu'avec sa politique climatique actuelle, la Confédération viole la Constitution fédérale (principe de précaution et droit à la vie) et la Convention européenne des droits de l'homme (Aînées pour la protection du climat, 2020). Après que la plainte ait été rejetée par le tribunal administratif fédéral ainsi que par le tribunal fédéral, les Aînées pour la protection du climat ont fait recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH). En mars 2021, la Cour EDH a indiqué qu'elle réservait un traitement prioritaire au recours et demandé à la Suisse de prendre position (Aînées pour la protection du climat). Selon Madame Keller, ancienne avocate de la Cour EDH, cela révèle que les plaintes concernant le climat ont depuis peu une grande importance pour la Cour EDH (Kučera, 2021/ NZZ.ch).

Si, après un examen approfondi et la consultation d'expert-es, le recours auprès de la Cour EDH devait recevoir un jugement dans le sens des Aînées pour la protection du climat, le Conseil fédéral serait contraint à prendre des mesures afin de renforcer la protection du climat en Suisse. Un jugement à la Cour EDH pourrait par ailleurs constituer un précédent juridique et avoir des répercussions dans l'ensemble des 47 pays du Conseil de l'Europe (Aînées pour la protection du climat / Greenpeace, 26.03.2021).

Bases juridiques

Loi sur l'énergie

Le choix des sources d'énergie joue un rôle essentiel. Les bases de ce choix sont définies dans la loi sur l'énergie (RS 730.0, art. 1). Cette loi doit encore être modifiée en 2021 afin d'intégrer la production d'énergie électrique nécessaire à atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 (Energieradar.ch). Le projet est de développer les énergies renouvelables et par exemple d'intégrer l'électromobilité dans la loi. La loi sert à garantir un approvisionnement énergétique économique et respectueux de l'environnement (Conseil fédéral, 18.06.2021). Le développement des énergies durables devrait aussi permettre d'éviter le manque d'électricité. De manière générale, la loi sur l'énergie se concentre sur l'amélioration de l'approvisionnement en électricité (BFE, 2020).

Pour certaines mesures qui réglementent la consommation d'énergie dans les bâtiments, ce sont principalement les cantons qui sont responsables. Il y a donc des lois cantonales sur l'énergie, coordonnées par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Tout ce qui concerne la politique climatique dans le domaine des transports et de l'industrie reste toutefois du ressort de la Confédération (MK, 23.06.2021).

Loi sur le CO2

La loi sur le CO2 définit les objectifs suisses afin de respecter les normes des conventions internationales sur le climat, comme le protocole de Kyoto (1997) et l'accord de Paris. La première version est entrée en vigueur en 2000 (FEDLEX BBI 2018 247 : S. 261). Des mesures volontaires avaient d'abord été définies, mais lorsque c'est devenu clair que cela ne suffisait pas, des objectifs clairs ont été fixés : ainsi, entre 2008 et 2012 les émissions devaient baisser d'environ 8% par rapport à 1990. Après la concrétisation de cet objectif, la loi a été complètement révisée en 2011. Ainsi, les gaz à effet de serre émis sur le territoire national devaient être diminués d'au moins 20% en 2020 par rapport à 1990 (FEDLEX BBI 2018 247 : S. 262).

La révision totale de 2021 envisageait la poursuite renforcée des mesures et ainsi l'introduction de nouveaux instruments comme l'introduction de taxes plus élevées pour le fioul et le gaz, les nouvelles voitures et les bâtiments, ainsi qu'une obligation de compensation pour les importateurs de combustibles fossiles. Cela aurait conduit à des prix de carburant plus élevés. En outre, une taxe sur les billets d'avion a été proposée, d'un montant de 30 à 120 francs (NZZ Vonplon 2021). La population suisse a toutefois rejeté la nouvelle loi lors d'un référendum. Malgré ce rejet, l'objectif climatique international fixé dans le cadre de l'accord de Paris reste valide et la Suisse doit baisser ses émissions d'environ 50% d'ici 2030 en comparaison avec 1990.

Cela a les conséquences suivantes : certaines des mesures établies expirent fin 2021. De plus, à partir de la fin de cette année, les entreprises ne pourront plus être exonérées de la taxe sur le CO2. En outre, l'obligation de compensation susmentionnée pour les importateurs de carburant n'existe plus, car ils ne sont plus contraints à soutenir financièrement des projets de protection du climat, et des projets en cours se retrouvent privés de financement (OFEV, 2021). L'expiration de ces mesures induit une remise en cause des objectifs de réduction visés. De plus, les mesures planifiées ne peuvent ni être renforcées, ni être étendues. Cela implique que seuls env. 23% des émissions pourront être réduites d'ici 2030. Sans compter que cette décision risque de causer un vide juridique, raison pour laquelle le Parlement doit rapidement présenter une solution transitoire pour les instruments de la loi sur le CO2 qui arrivent à expiration, puis élaborer un nouveau projet pour développer la politique climatique suisse. (MK, 23.06.2021, cf. UREK- N, 2021)

Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?

Révision de la loi sur l'énergie

Comme mentionné, la loi sur l'énergie est aussi en cours de révision. Le 18 juin, le Conseil fédéral a publié un message sur son avancement. Il s'agit en particulier de promouvoir les énergies renouvelables indigènes et d'assurer l'approvisionnement de la Suisse, notamment pendant l'hiver. Concrètement, de nouvelles valeurs cibles sont fixées pour 2035 et 2050. Cela concerne surtout le développement de l'énergie hydraulique et d'autres sources d'énergie renouvelables ainsi que la réduction de la consommation énergétique et électrique par personne. Les instruments d'encouragement déjà en place sont prolongés jusqu'en 2035 (BFE, 2021).

Initiative pour les glaciers

En novembre 2019, l'association suisse pour la protection du climat a lancé l'initiative « Pour un climat sain », autrement dite « pour les glaciers ». En avril 2020, le Conseil fédéral a décidé de proposer un contre-projet direct. Dans les deux cas, il s'agit surtout d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Alors que les auteur-es de l'initiative exige l'interdiction des énergies fossiles, le Conseil fédéral souhaite renoncer à ce point et laisser ouverte la possibilité de réduire les émissions de CO₂ en Suisse ou à l'étranger avec le système de compensation. En juin 2021, les auteur-es ont publié une lettre au Conseil fédéral pour présenter leurs revendications. Celles-ci sont validées et

authentifiées par des chercheurs et chercheuses de renom (Andermatt 2021). Le contre-projet vise aussi à réduire les émissions à zéro net d'ici 2050. Toutefois, il ne mise pas sur l'interdiction des énergies fossiles. De plus, il recommande de prendre davantage en considération la situation des régions de montagne et des régions périphériques (Conseil fédéral, 11.08.2021). Les responsables de l'initiative pour les glaciers saluent ce point, mais restent critiques sur le fait de ne pas limiter les énergies fossiles (Fürst 2021).

Initiative pour la promotion des énergies renouvelables

Avec son initiative parlementaire de 2019, Bastien Girod demande une promotion uniforme des énergies renouvelables. La nouvelle loi sur l'énergie doit être modifiée de manière à ce que les installations éoliennes, les nouvelles petites centrales hydrauliques, les installations de biogaz et photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kilowatts bénéficient d'une rétribution financière unique. Pour mettre en œuvre la stratégie énergétique, il est important de promouvoir différentes formes de production d'électricité renouvelable. Avec la législation actuelle, il risque d'y avoir une inégalité de traitement des énergies renouvelables à partir de 2023. L'initiative souhaite ainsi éviter que certaines énergies renouvelables soient traitées de manière inégale (Curiavista.ch 19.443).

Fridays for Future / Klimastreik / Grève du Climat

Depuis 2018, les jeunes attirent de plus en plus l'attention sur la crise climatique. Des grèves et des manifestations pour le climat sont régulièrement organisées. Le mouvement exige notamment que la Confédération déclare l'état d'urgence climatique. Cela signifierait que le changement climatique serait reconnu en tant que catastrophe et géré comme une crise.

Les revendications portent aussi sur une information transparente de la population (Climatestrike.ch, 2021). Le mouvement demande également une justice climatique, c'est-à-dire que les personnes déjà défavorisées ne soient pas davantage entravées par les mesures demandées, mais qu'une égalité soit recherchée. Enfin, il exige l'abandon immédiat des sources d'énergie fossile ainsi que du financement de projets nuisibles à l'environnement d'ici 2030. Cela se traduirait par exemple par l'interdiction d'investir (p. ex. banques) dans des projets pour promouvoir les énergies fossiles. En janvier 2021, le mouvement a publié son Plan d'action climatique, un document élaboré avec des expert-es et qui définit plus de 100 mesures qui pourraient diminuer efficacement le réchauffement climatique (Climatestrike.ch, 2021).

Revendications de la Session des jeunes

Lors de la Session des jeunes 2019, les jeunes ont demandé avec leur pétition « L'odyssée des produits » une indication claire de l'empreinte carbone sur les produits vendus. Celle-ci est surtout fondée sur le droit à la transparence. Ces indications devraient permettre aux consommateurs et consommatrices de prendre leur décision d'achat de manière consciente et libre (revendications JUSE.ch, 2019). Le Forum a suivi la pétition : elle a donné lieu à l'adoption d'une motion qui exige la mise en place d'étiquettes CO2 indiquant les émissions causées par le produit (Grunder 2019/Curiavista.ch 19.3918).

La Session des jeunes s'était déjà penchée sur le thème du climat en 1991 et avait constaté dans une pétition qu'un changement du niveau de vie était nécessaire. La revendication portait entre autres sur une politique active en matière des droits humains (1), l'adhésion à la communauté européenne (2), la protection de l'environnement (3), un commerce mondial équitable et la garantie des besoins fondamentaux (4), l'aide au développement à hauteur de 1% du PIB de la Suisse (5), la prévention des flux de réfugié-es (6), l'interdiction des exportations d'arme et la réduction des dépenses militaires (8) et une meilleure information sur la politique de développement (9) (Forderungen Juse.ch, 1991).

Liens utiles

Liens	Code QR
<p>Dossier sur le climat (OFEV) https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat.html (20.08.2021)</p>	
<p>Stratégie climatique à long terme 2050 (OFEV) https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html (20.08.2021)</p>	
<p>Site du mouvement Grève du climat https://climatestrike.ch/fr (20.08.2021)</p>	

Bibliographie

Glossaire :

IPCC (2021) : Der Weltklimarat. Zwischenstaatlicher Ausschuss für Klimaänderungen [online]
<https://www.de-ipcc.de/119.php> (20.08.2021)

Titz, Sven (2012): Helles Eis und dunkles Wasser – die Eisalbedo-Temperatur-Rückkopplung, auf weltderphysik.de [online]
<https://www.weltderphysik.de/gebiet/erde/atmosphaere/klimaforschung/eisalbedo/> (20.08.2021)

OECD (2016) : Die OECD in Zahlen und Fakten 2015-2016, Treibhausgasemissionen, 21.06.2016 [online] <https://doi.org/10.1787/factbook-2015-62-de> (20.08.2021)

Texte :

Andermatt, Michèle (2021) : Lettre de nos scientifiques au Conseil fédéral [en ligne]
<https://gletscher-initiative.ch/fr/blog/lettre-de-nos-scientifiques-au-conseil-federal> (31.07.2021)

OFEV (2018): L'accord de Paris sur le climat [en ligne]
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/l_accord-de-paris-sur-le-climat.html# (01.07.2021)

OFEV (2018): Fiche d'information 2, Révision de la loi sur l'énergie (LEne), p. 1-2, [En ligne]
<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/60801.pdf> (01.07.2021)

OFEV (2020): Changements climatiques en Suisse : rapport sur les causes, conséquences et mesures [en ligne], Berne, 16.11.2020
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/communiques.msg-id-81144.html> (01.07.2021)

OFEV (2020): Taxe sur le CO2 [en ligne]
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/taxe-co2.html> (02.09.2021)

OFEV (2020): Redistribution de la taxe sur le CO2 [en ligne]
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/mesures-reduction/taxe-co2/redistribution.html> (02.09.2021)

OFEV (2021): Stratégie climatique à long terme 2050 [en ligne]
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html> (01.07.2021)

BAFU (2021) : Massnahmen, die mit dem Nein zum CO2-Gesetz per 1. Januar 2022 auslaufen oder beschränkt werden [online]
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/dossiers/klimaschutz-und-co2-gesetz/auslaufende-massnahmen.html> (07.01.2021)

OFEV (2021): La politique climatique suisse, Mise en œuvre de l'accord de Paris. P.10-11 [en ligne] <https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/klima/ui-umwelt-info/klimapolitik-der-schweiz.pdf.download.pdf/la-politique-climatique-suisse-1803.pdf> (01.07.2021)

Blülle, Elia und Seibt, Constantin (2021) : Obduktion einer vergeigten Kampagne, in : die Republik, 12.06.2021 [online] <https://www.republik.ch/2021/06/12/obduktion-einer-vergeigten-kampagne> (01.07.2021)

Climastrike.ch (2021) : La loi CO2 et notre critique. [En ligne] <https://climatestrike.ch/fr/posts/co2-law-referendum> (01.07.2021)

Climastrike.ch: Site officiel. Mouvement + Introduction et vision [en ligne] <https://climatestrike.ch/fr/movement>, <https://climatestrike.ch/fr/posts/cap-0-introduction-and-vision-executive-summary> (01.07.2021)

Climatactiontacker.org (2021) : Warming Projections Global Update [online] <https://climateactiontracker.org/publications/global-update-climate-summit-momentum/> (01.07.2021)

Climatestrike.ch (2021) : Plan d'action climatique. [en ligne] https://admin.climatestrike.ch/uploads/Plan_d_action_climatique_1_0_32d21fb652.pdf (01.07.2021)

Damon Matthews, H., Tokarska, K.B., Rogelj, J. *et al* (2021) An integrated approach to quantifying uncertainties in the remaining carbon budget. *Commun Earth Environ* **2**, 7 [online] doi.org/10.1038/s43247-020-00064-9 (01.07.2021)

Conseil fédéral (2020) : Initiative pour les glaciers : le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le contre-projet direct, 02.09.2020 [en ligne] <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-80266.html>. (01.07.2021)

Conseil fédéral (2021) : Le Conseil fédéral adopte le message concernant la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, 18.06.2021 [en ligne] <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-84018.html> (01.07.2021)

Conseil fédéral (2021) : Message relatif à l'initiative populaire « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » et au contre-projet direct (arrêté fédéral relatif à la politique climatique), 11.08.2021 [en ligne] <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/67733.pdf>

Energieradar.ch (2020): Revision Energiesgesetz [online] <http://www.energiesradar.ch/revision-energiesgesetz#:~:text=Am%20.,bis%20zum%2012.%20Juli%202020.&text=April%202020%20hat%20das%20UVEK%20die%20Vernehmlassung%20zu%20Verordnungs%20C3%A4nderungen%20im%20Energiebereich%20er%20C3%B6ffnet>. (01.07.2021)

FEDLEX (2018) : FF 2018 229 | Message relatif à la révision totale de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2020 [en ligne] <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2018/107/fr> (02.09.2021)

FEDLEX (2018) : Loi sur l'énergie, état le 01.01.2018 [en ligne] <https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2017/762/20180515/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2017-762-20180515-fr-pdf-a.pdf> (12.10.2021)

FEDLEX (2021) : 641.71 Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂, état le 01.01.2021 [en ligne]

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/855/fr?manifestation=https:%2F%2Ffedlex.data.admin.ch%2Ffilestore%2Ffedlex.data.admin.ch%2Feli%2Fcc%2F2012%2F855%2F20210101%2Fde%2Fhtml%2Ffedlex-data-admin-ch-eli-cc-2012-855-20210101-de-html-2.html>

Friedlingstein, P. et al. (2019): Global Carbon Budget 2019, Earth System Science Data, 11, 1783–1838, [online] <https://essd.copernicus.org/articles/11/1783/2019/> (01.07.2021)

Girod, Bastien (2019) : 19.443. Initiative parlementaire. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie. [En ligne] <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190443> (02.09.2021)

Greenclimate.fund (2021) : About GCF. [online] <https://www.greenclimate.fund/about> (01.07.2021)

Grunder, Hans (2019): 19.3918 Motion. Apposer une étiquette carbone sur les denrées alimentaires, sur CuriaVista.ch, 21.06.2021 [en ligne]

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193918>

JUSE (1991): Die Schweiz in der Welt, in der Forderungsdatenbank [online]

<http://forderungen.jugendsession.ch/de/demand/193/show> (01.07.2021)

Session des jeunes (2019) : L'odyssée des produits, dans la banque de données des revendications. [online] <https://forderungen.jugendsession.ch/fr/demand/317/show> (01.07.2021)

Aînés pour la protection du climat (2020) : Site officiel. Pages : A propos, Notre action en justice. [En ligne] <https://ainees-climat.ch/> [MP1] (01.07.2021)

Aînés pour la protection du climat / Greenpeace (2021) : Le recours des Aînés pour la protection du climat est admis à la Cour européenne des droits de l'homme et sera traité de façon prioritaire. [en ligne]

<https://ainees-climat.ch/wp-content/uploads/2021/03/Le-recours-des-Ai%CC%82ne%CC%81es-pour-la-protection-du-climat-est-admis-a%CC%80-la-Cour-europe%CC%81enne-des-droits-de-lhomme-et-sera-traite%CC%81-de-fac%CC%A7on-prioritaire.pdf> (31.07.2021)

Kučera, Andrea (2021) : Helen Keller mischt sich in die Debatte um Klimaklagen ein, in : NZZ.ch, 08.05.2021 [online] <https://nzzas.nzz.ch/schweiz/helen-keller-mischt-sich-in-die-debatte-um-klimaklagen-ein-ld.1624295?reduced=true&mktcval=Twitter&mktcid=smsch> (01.07.2021)

MétéoSuisse.ch (2018) : Changement climatique mondial [en ligne]

<https://www.meteosuisse.admin.ch/home/climat/climat-mondial/changement-climatique-mondial.html> (01.07.2021)

MétéoSuisse.ch (2021) : Changement climatique Suisse [en ligne]

<https://www.meteosuisse.admin.ch/home/climat/changement-climatique-suisse.html> (01.07.2021)

Ringendinger, Balz (2021): Volk lehnt CO₂-Gesetz mit 51,6 % ab, auf Swissinfo.ch. 13.06.2021 .
[online] <https://www.swissinfo.ch/ger/co2-gesetz-resultat/46698004> (01.07.2021)

Schleiniger, R. (2021): Klimaziele der Schweiz: Reicht das CO₂-Budget? . In : Die Volkswirtschaft, 1–2/2021, S. 32-34. [online]
https://dievolkswirtschaft.ch/content/uploads/2020/12/12_Schleiniger_DE.pdf (01.07.2021)

Swissinfo.ch (2021): Überflutete Strassen nach Gewittern in Cressier NE [online], 23.06.2021
<https://www.swissinfo.ch/ger/ueberflutete-strassen-nach-gewittern-in-cressier-ne/46727362>
(01.07.2021)

Thomi, Samuel (2021) : Junge lehnten CO₂-Gesetz deutlich ab – Klimastreik rechtfertigt
Abseitsstehen, in Aargauerzeitung.ch : 15.06.2021 <https://www.aargauerzeitung.ch/news-service/inland-schweiz/erste-nachwahlbefragung-junge-lehnten-co2-gesetz-deutlich-ab-klimastreik-rechtfertigt-abseitsstehen-ld.2151181> (01.07.2021)

United Nations (2021) : SDGS The 17 Goals. [online] <https://sdgs.un.org/fr/goals> (01.07.2021)

CEATE-N (2021) : Communiqué de presse. Poursuite des mesures actuelles prévues par la loi sur le
CO₂, 22.06.2021. [En ligne] <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-urek-n-2021-06-22.aspx?lang=1036> (01.07.2021)

Vonplon, David (2021); Das CO₂-Gesetz auf einen Blick, 05.05.2021 in der NZZ [online]
<https://www.nzz.ch/schweiz/das-co2-gesetz-auf-einen-blick-ld.1613662?reduced=true> (02.09.2021)

Table des illustrations

Illustration 0 : Die 17 SDGS. [online]

<https://www.unesco.de/sites/default/files/styles/1280w/public/2018-05/SDGs%20German%20Red%20JPEG.jpg> (01.07.2021)

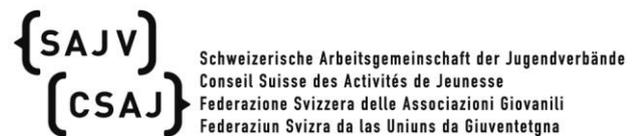
**Illustration 1 : Augmentation de la température, simplification des conséquences (source :
taz.de, IPCC Sonderbericht 2018, GK 08.2021)**

Illustration 2 : Écart de température à la moyenne de 1864 à 2019 [en ligne]

https://www.meteoschweiz.admin.ch/content/meteoswiss/de/home/klima/klimawandel-schweiz/_jcr_content/content/textimage_4/image.mchimg.png/1610011957463.png

[en ligne]

CSAJ | Direction de la Session des
jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.sessiondesjeunes.ch



Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien de *l'Office fédéral de l'environnement, de Greenpeace et du WWF.*